Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC033-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

N° 2026DC/033 – Feuillet 1

Date de convocation : 17 avril 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 44	Votants : 52

Election du 15ème vice-président

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Bernard BARON, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Catherine TOUBLANT, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Katia BONNEC à Pascal LE CALVE, Hervé CAGNARD à Roland GASTINE, Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Marjorie LE BARON-RACHEL à Aurélie RIO, Christian LE DREAN à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Patrick LE ROUX à Philippe LE RAY, Claire MASSON à Dominique RIGUIDEL, Pascale SALINAS à Stéphanie DOYEN.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Mickael LE GLOANIC.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n°2026DC/032 du Conseil communautaire en date du 24 avril 2026, un 15ème poste de vice-président a été créé. Il doit donc être pourvu.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC033-DE

Selon les articles L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours :

- les deux premiers tours requièrent la majorité absolue pour être élu,
- et le troisième la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal en date du 10 avril 2026 relatif à l'installation de l'Assemblée ainsi qu'à l'élection du Président et des membres du Bureau de l'EPCI ;

Vu la délibération n°2026DC/032 du Conseil communautaire en date du 24 avril 2026 fixant à 15 le nombre de vice-présidents ;

Vu les résultats du scrutin comptabilisant 8 voix pour Bernard BARON, 34 voix pour Alexandre LANOË et 10 bulletins blancs ;

Vu que la majorité absolue était, eu égard au nombre de suffrages exprimés, de 22 voix ;

Le Conseil communautaire DECIDE de proclamer élu 15ème Vice-président M. Alexandre LANOË, qui est installé immédiatement dans sa fonction ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 4 MAI 2026

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY